



FCPI Dividendes Plus

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Souscription limitée

Résumé

Le FCPI Dividendes Plus Compartiment R vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 18 % du montant des versements effectués dans le fonds, dans la limite de 4 320 € de réduction d'impôt pour un couple et de 2 160 € de réduction pour un célibataire, en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans (soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018) et d'un risque de perte en capital. Le FCPI Dividendes Plus investira dans des entreprises innovantes, cotées ou non sur Alternext, au Marché Libre et dans une moindre mesure sur Eurolist C, en privilégiant les entreprises ayant historiquement versé un dividende.

Un double avantage fiscal en contrepartie d'un blocage des rachats pouvant aller jusqu'à 6 ans sur décision de la société de gestion de portefeuille

- **Une réduction d'impôt sur le revenu de 18 %** des versements effectués dans le Fonds.
- **Une exonération d'impôt sur les plus-values** (hors prélèvements sociaux).

Les rachats sont bloqués pendant toute la durée de vie du Fonds (soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018).

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que les investissements en titres de sociétés présentent des risques et que le Fonds présente un risque de perte en capital.

Une cible d'investissement privilégiée: les PME versant un dividende

L'équipe de gestion du FCPI Dividendes Plus Compartiment R privilégiera les sociétés ayant historiquement versé un dividende parmi les entreprises de tous secteurs d'activité, pourvu qu'elles soient éligibles au FCPI et présentent des perspectives de valorisation réelles et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds.

La décision de verser un dividende traduit la confiance de la direction dans les perspectives de croissance de la société. Les entreprises ayant versé des dividendes significatifs par le passé enregistrent généralement des hausses de cours à long terme supérieures à la moyenne (source : Idmidcaps / Vatel Capital).

Le versement des dividendes n'est pas garanti et dépend de la santé financière de l'entreprise.

Quel montant souscrire ?

Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 18 % des versements, hors droits d'entrée, effectués au titre de souscriptions de parts de FCPI (article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts).

24 000 € (hors droits d'entrée)
C'est le montant de souscription permettant à un couple de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.

12 000 € (hors droits d'entrée)
C'est le montant de souscription permettant à un célibataires de maximiser la réduction d'IRPP en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans.

Quel sont les risques ?

Votre argent est bloqué pendant une durée maximale de 6 ans sur décision de la société de gestion de portefeuille, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des petites capitalisations qui présentent des risques particuliers, c'est pourquoi votre investissement n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital.

Les stratégies d'investissement

Le Fonds est investi à hauteur de 60 % minimum de son actif dans des PME innovantes, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement. Les participations sont prises essentiellement par le biais d'actions ordinaires ou de préférence, ainsi que d'obligations convertibles. Outre la capacité à verser des dividendes, les entreprises sont sélectionnées pour leur maturité, leur rentabilité et leur potentiel de développement.

La partie du Fonds non investie en PME innovantes est investie de manière discrétionnaire, sans règle d'affectation préétablie en produits de taux (OPCVM monétaires, obligataires, BTF, BTAN, BMTN, Billets de Trésorerie, Certificats de dépôt, Bons du Trésor et titres analogues émis dans les pays de la zone Euro) et en OPCVM actions et diversifiés.

Caractéristiques générales du FCPI Dividendes Plus

Société de gestion	Vatel Capital SAS (Agrément GP-08000044).
Dépositaire	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).
Zone géographique	France.
Durée de vie du fonds	6 ans, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018
Durée de blocage des parts	Jusqu'au 31 décembre 2018 sauf cas de déblocage anticipé prévu au Règlement.
Date estimée d'entrée en liquidation	A partir du 1 ^{er} janvier 2018.
Valeur de la part	100 €
Souscription minimale	1 000 € (hors droits d'entrée).

Comme tous les FCPI, le FCPI Dividendes Plus est un investissement à long terme, en actions, dans des sociétés cotées (à hauteur de 20 % maximum de l'actif du Fonds sur des marchés réglementés et sans limitation sur des marchés organisés non réglementés) et non cotées présentant un risque de perte en capital. Il est conseillé aux souscripteurs d'y consacrer un montant limité de leurs actifs.

Frais de fonctionnement et de gestion

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée	0,33 %	0,33 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,90 %	1,20 %
Frais de constitution	0,13 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,08 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	0,15 %	0,00 %
Total	3,59 %	1,53 %

Au 1^{er} mars 2012, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par Vatel Capital est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible	Date d'atteinte de 50 % du quota éligible	Date d'atteinte de 100 % du quota éligible
FCPI France Santé 1	31 décembre 2008	92,5 %	31 août 2010	30 avril 2011
FCPI Vatel Santé 2	22 décembre 2010	64,7 %	31 mars 2012	30 novembre 2012
FCPI Vatel Santé 3	14 décembre 2011	12,5 %	31 mars 2013	30 novembre 2013
FCPI Equilibre & Santé 2	1 ^{er} juillet 2011	45,0 %	31 août 2012	30 avril 2013

Qui sommes-nous ?

A propos de Vatel Capital

Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale, spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Avec plus de 70 M € d'actifs sous gestion au 31 décembre 2011, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis près de dix ans. Elle intervient auprès d'entreprises cotées et non cotées, notamment dans le secteur de la santé, des services aux entreprises et d'Internet. Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la nouvelle société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».